

Quelques conseils pour bien remplir le Formulaire de Demande D'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Ne pas oublier d'indiquer :

- la superficie du terrain
- la pente
- la nature du sol
- la perméabilité

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Bien indiquer :

- le nombre de pièces principales*
- la nature de l'habitation et son occupation
- la position des ventilations primaire et secondaire (passage possible des tuyaux à l'intérieur de l'immeuble : garage, doublage, placard...)

* au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie)

PRÉTRAITEMENT OU TRAITEMENT PRIMAIRE

La mise en place d'un bac à graisses est facultative : son dimensionnement dépend de la qualité des eaux qu'il reçoit.

Le volume de la fosse toutes eaux dépend du nombre de pièces principales. Référez-vous au tableau ci-dessous pour en déterminer le bon dimensionnement :

Nombre de pièces principales	3 à 5	6	7	+ 1 000 litres par pièce supplémentaire
Volume fosse (litres)	3 000	4 000	5 000	

TRAITEMENT SECONDAIRE

Vous avez le choix entre différents dispositifs de traitement secondaire. Le dimensionnement de ces différents systèmes est également fonction du nombre de pièces principales.

ATTENTION : si votre sol a une mauvaise perméabilité, il est conseillé d'opter pour une filière drainée.

Tranchées d'épandage :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	8
Longueur (en m) d'épandage souterrain à faible profondeur	60	90	120	135	150

Lit filtrant vertical :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	+ 5 m ² par pièce supplémentaire
Superficie (en m ²)	20	25	30	35	

Les filières agréées :

Elles peuvent être mises en place sous réserve du respect des usages et des conditions de mise en œuvre et d'entretien propre à chaque dispositif. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site interministériel de l'assainissement non collectif.

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Les rejets dans les puisards, puits perdus, cavités naturelles ou artificielles sont interdits.

Formulaire de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome (DIDAA)

DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

☎ : Courriel :

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales : Surface totale du terrain : m²

➤ Mode d'alimentation en eau potable

- Adduction publique
- Alimentation privée : précisez (puits, forage, ...) :

Présence d'un captage privé dans un rayon de 35 m autour de l'installation prévue : oui non

Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine ? oui non

En période pluvieuse, la nappe est-elle à moins d'un mètre de profondeur ? oui non

➤ Terrain d'implantation de l'assainissement

La filière d'assainissement non collectif est déterminée à partir de :

- la carte d'aptitude des sols
- l'étude de sol spécifique

L'étude de sol spécifique devra être jointe au présent dossier

Topographie

- terrain plat
- légère pente
- pente entre 5 % et 15 %
- pente supérieure à 15 %

Nature du terrain

- sable, gravier
- argilo-calcaire
- argile
- rocher

Perméabilité

- bonne
- moyenne
- mauvaise
- terrain en zone inondable

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

S'agit-il d'un projet de : construction neuve aménagement, extension ou rénovation

Maison d'habitation individuelle

Type de résidence : principale secondaire location

Nombre de pièces principales* (PP) :

* au sens de l'article R. 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation

Immeuble collectif ou immeuble recevant du public

Activité exercée :

Capacité d'accueil ou nombre d'usagers permanents :

Nombre d'Équivalent Habitant (EH) retenu :

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

➤ Installation avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

• Prétraitement ou traitement primaire

Bac à graisses

Il collectera : cuisine

salle de bains Volume : litres

NB : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux

NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

Préfiltre intégré dans la fosse

externe : préciser le type :

Autre dispositif

Toilettes sèches : préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

• Traitement secondaire

Tranchées d'épandage

Coefficient de perméabilité : mm/h

Longueur totale des tranchées : ml soit tranchée(s) x ml

Largeur d'une tranchée : m

Lit filtrant non drainé

Hauteur de 1,10 m Longueur : m Largeur : 5 m Surface : m²

Lit filtrant vertical drainé

Hauteur de 1,20 m Longueur : m Largeur : 5 m Surface : m²
(La différence de niveau entre la sortie de la construction et le point de rejet est de 1,50 m minimum)

Lit filtrant horizontal drainé

Hauteur de 0,55 m Longueur : 5,5 m Largeur : m Surface : m²
(La différence de niveau entre la sortie de la construction et le point de rejet est de 1,50 m minimum)

➤ Installation avec d'autres dispositifs de traitement : filière agréée

Filtre compact

Micro station à cultures libres

Micro station à cultures fixées

Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :

.....

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en EH) : EH

Partie réservée au SPANC

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

oui non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

oui non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

oui non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes du sol ? (perméabilité, pente...)

oui non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement (capacité d'accueil) ?

oui non

Filière réglementaire ?

oui non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, ... ?)

oui non

Partie réservée au SPANC

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
 oui non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejet ?
 oui non

➤ Dispositifs annexes éventuels

Chasse automatique (chasse à auget, ...)

Volume de la bâchée : l

Pompe de relevage

Volume du poste : l

Usage : eaux brutes eaux prétraitées eaux traitées

➤ Modalités d'évacuation des eaux traitées

NB : joindre obligatoirement l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu

Par infiltration dans le sol en place

Tranchées d'infiltration / d'irrigation (*barrer la mention inutile*)

Longueur totale des tranchées : ml, soit tranchée(s) x ml

Profondeur : m

Par rejet dans le milieu hydraulique superficiel :

fossé privé / public cours d'eau, mare, ... réseau pluvial

Propriétaire / Gestionnaire :

Par rejet dans un puits d'infiltration : (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toutes modifications de son projet,
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement,
- À s'acquitter de la redevance « contrôle de conception, implantation » d'un montant de **70 € HT**, soit **77 € TTC**, prévue dans le règlement du SPANC,
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et à l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées).

Fait à

le

Signature :

Avis du service instructeur

.....
.....
.....

Fait à

le

Signature :

J'accepte que le SAT32 collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le présent formulaire, dans le respect des règles fixées par le RGPD.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre notice d'information sur notre site Internet www.sat32.fr (téléchargement) ou contacter notre délégué à la protection des données : rgpd@sat32.fr